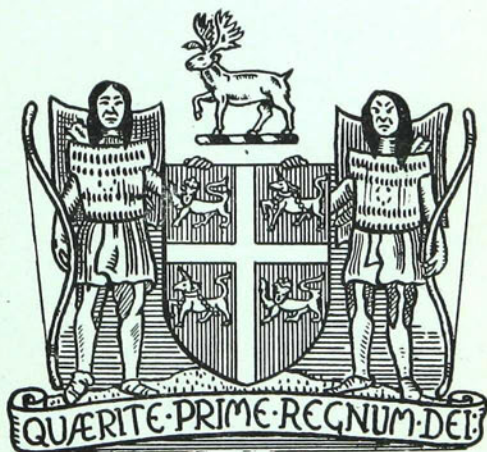


# La dixième province du Canada

# TERRE-NEUVE



Les armoiries de Terre-Neuve, concédées aux habitants de l'île en 1637 par Charles I<sup>er</sup>, contiennent comme devise un texte de saint Matthieu (VI, 33): « Quærite prime (archaïsme pour « primum ») regnum Dei », Cherchez d'abord le royaume de Dieu.



# L'OEUVRE DES TRACTS

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.* Omer Héroux  
12. *Les Familles au Sacré Cœur.* R. P. Archambault, S. J.  
14. *La Première Semaine sociale du Canada.* R. P. Archambault, S. J.  
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chosssegros, S. J.  
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.  
18. *Les Conditions religieuses de notre société.* Le cardinal Bégin  
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse  
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.* R. P. Adélard Dugré, S. J.  
24. *La Formation des Elites.* Général de Castelneau  
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX  
28. *Saint Jean Berchmans.* R. P. Antoine Dragon, S. J.  
30. *Le Maréchal Foch.* XXX  
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.  
32. *Le Compagnie de Jésus.* R. P. Adélard Dugré, S. J.  
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).* R. P. d'Orsonnens, S. J.  
33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).* R. P. d'Orsonnens, S. J.  
38. *Contre le blasphème, tous!* R. P. Alexandre Dugré, S. J.  
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier  
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.* F. Ananie, F. S. G.  
45. *Monseigneur François de Laval.* R. P. Lecompte, S. J.  
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* S. S. Pie XI  
47. *La Villa La Broquerie.* R. P. Archambault, S. J.  
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.  
51. *Monseigneur Alexandre Taché.* R. P. Latour, O. M. I.  
56. *Contre le travail du dimanche.* R. P. Archambault, S. J.  
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.* R. P. Gustave Jean, S. J.  
58. *Monseigneur Laffèche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.  
59. *Le Bienheureux Bellarmin.* R. P. Archambault, S. J.  
60. *La Vénérable Eernadelle Soubirous.* Abbé P.-E. Gauthier  
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX  
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé Henri Lecompte  
65. *Saint François Xavier.* Abbé C. Rondeau, P. M. E.  
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin  
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX  
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.  
72. *Sainte Marie-Sophie Barat.* R. S. C. J.  
73. *Nos Martyrs canadiens.* R. P. Archambault, S. J.  
74. *Les Sertites de Marie.* R. P. Lépicier, O. S. M.  
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy  
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne  
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.* S. S. Pie XI  
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori  
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX  
82. *Le Secrétariat des Familles.* Dr Elzéar Miville-Dechêne  
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C.  
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.* Léo Pelland, avocat  
85. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.* R. P. Plamondon, S. J.  
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX  
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX  
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* R. P. Archambault, S. J.  
95. *Répliques du bon sens — II.* Capitaine Magniez  
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C. S. V.  
97. *Dimanche vs Cinéma.* Chanoine Harbour  
98. *Thaumaturges de chez nous.* R. P. Jacques Dugas, S. J.  
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX  
102. *Les Retraites fermées en Belgique.* R. P. Laveille, S. J.  
104. *Répliques du bon sens — III.* Capitaine Magniez  
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy  
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».* S. S. Pie XI  
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante  
111. *Répliques du bon sens — IV.* Capitaine Magniez  
112. *Le Drapeau canadien-français.* R. P. Archambault, S. J.  
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX  
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar  
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau  
116. *Un diocèse canadien aux Indes.* R. P. E. Gagnon, C. S. C.  
117. *Le Mois du Dimanche.* R. P. Archambault, S. J.  
118. *Pour le repos dominical.* D. B.  
119. *Le Problème de la natalité.* Benito Mussolini  
121. *La Femme canadienne-française.* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.  
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.* E. S. P.  
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay  
125. *Sa Sainteté Pie XI.* S. Em. le cardinal Rouleau, O. P.  
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI  
128. *La Destinée sociale de la femme.* Marie-Thérèse Archambault  
129. *Les retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau  
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.  
131. *La Tempérance—I.* S. G. Mgr Courchesne  
132. *Les Bénédictins.* Dom Léonce Crenier, O. S. B.  
133. *La Médaille miraculeuse.* R. P. Plamondon, S. J.  
136. *La Formation d'une élite féminine.* Marguerite Bourgeois  
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan  
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau.* Une Religieuse de Sainte-Croix  
139. *La Tempérance—II.* S. G. Mgr Courchesne  
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.  
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe  
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky

# La dixième province du Canada

## TERRE-NEUVE

---

### Notice historique et géographique <sup>1</sup>

Grande île de l'Atlantique située à l'entrée du golfe Saint-Laurent, au sud-est du détroit de Belle-Isle et au nord de l'île du Cap-Breton. Superficie: 42,734 m. c.; population: 318,177 habitants. Colonie britannique à laquelle se rattache le territoire du Labrador (superficie: 120,000 m. c.) et qui comprend une forte tranche de la péninsule québécoise. La frontière de ce territoire fut fixée en 1927 par le Conseil privé. Terre-Neuve est séparée du continent au nord par le détroit de Belle-Isle qui a 12 milles de largeur et au sud-ouest par le détroit de Cabot, large de 60 milles. Capitale: Saint-Jean, la plus grande ville du pays (62,823 habitants).

La côte du Labrador, très découpée et longue de 6,000 milles, renferme d'innombrables baies et entrées dont les principales sont celles de Notre-Dame, Bonavista, Trinité, Conception, Sainte-Marie, Plaisance, Fortune, Saint-Georges et baie des Iles. Celle de Plaisance est la plus grande; celle de Conception, la plus peuplée; celle de Notre-Dame, la plus riche en ressources minières et celle de Saint-Georges, la plus fertile. Toutes ces baies possèdent un grand nombre de havres naturels bien adaptés à l'industrie principale de l'île, la pêche.

Quatre chaînes de montagnes traversent l'île. Le système de l'ouest s'étend sur toute la côte ouest, depuis le cap Ray jusqu'au détroit de Belle-Isle; le système central, partant du même endroit, traverse l'île en diagonale et va aboutir à la baie Notre-Dame; le système de l'est parcourt

---

1. Cette notice est extraite, avec la bienveillante autorisation de la Société Grolier, de son *Encyclopédie*, tome X, 1948.

la région des lacs Gander; enfin le système avalonnien comprend les plateaux de la péninsule d'Avalon. La côte est, d'aspect dénudé, fait contraste avec la côte ouest, boisée, pittoresque et fertile. C'est dans les monts Lewis qu'on trouve le plus haut sommet de l'île: 2,673 pieds. Un tiers de la surface de Terre-Neuve est couvert de lacs et de rivières. Le Gulf Stream exerce son influence bien-faisante sur le climat. Dans certaines parties du pays, le thermomètre descend rarement au-dessous de zéro. A l'intérieur les brouillards sont inconnus.

La population comprend de forts groupes d'Irlandais, d'Écossais et d'Anglo-Normands des îles de la Manche: 99 p. c. de la population est d'origine locale. Émigration considérable en direction des États-Unis. Religions: catholiques, 33 p. c.<sup>1</sup>; anglicans, 32 p. c.; Église unie, 25 p. c. Écoles confessionnelles et gratuites. Collèges secondaires, école normale. Fréquentation obligatoire.

*Ressources et commerce.* — Terre-Neuve est d'abord et avant tout un pays de pêcheries, bien qu'on y ait exploité récemment sur une grande échelle la fabrication et l'exportation de la pulpe et du papier, sans compter les riches mines de fer. Pêcheries: morue, hareng, turbot, merluche, plie, saumon, truite, flétan, aiglefin, merlan, huître, etc. La pêche se pratique sur les côtes de l'île, sur celles du Labrador et sur les bancs de Terre-Neuve. Mines: cuivre, fer, zinc, plomb, nickel, argent, or, manganèse, antimoine, bismuth, amiante, mica, etc. Industrie: agriculture (peu importante), exploitation forestière, pulperies, papeteries, chantiers maritimes, métallurgie, conserveries (poisson), etc. La flore indigène est abondante et varié. Nombreuses espèces de fruits sauvages. 200 espèces d'oiseaux dont beaucoup d'oiseaux aquatiques. Principaux animaux sauvages: ours noir, lynx, renard, castor, loutre, martre, rat musqué, belette, lapin, caribou, orignal, etc. Principales exportations: morue séchée, hareng, pulpe et papier.

---

1. Terre-Neuve comprend trois diocèses, avec un archevêque et trois évêques: Saint-Jean (archidiocèse): 58,000 catholiques, 69 églises dont 36 avec prêtres résidents; Havre-de-Grâce: 25,000 catholiques, 28 prêtres, 47 églises, 8 couvents; Saint-Georges: 20,351 catholiques, 22 prêtres, 39 églises, 3 couvents.

Principales importations: aliments, tabac, charbon, gazoline, viandes, textiles, vêtements, machineries. Près de la moitié des produits importés viennent du Canada. Monnaie: dollar basé sur le dollar canadien. Poids et mesures britanniques.

*Communications.* — Chemin de fer: 704 milles. Routes: 1,150 milles de première classe. Lignes de navigation le long des côtes et reliant l'île avec Halifax, Sydney, Boston, New-York, Montréal et Liverpool. Pivotal des communications aériennes et télégraphiques entre l'Europe et l'Amérique. Grands aéroports à Gander et Batawood, ainsi qu'à Goose Bay (Labrador).

*Histoire.* — Terre-Neuve fut découverte par Jean Cabot le 24 juin 1497. Dès 1521, la pêche à la morue y était une entreprise internationale avec des pêcheurs portugais, espagnols, français, basques et anglais. En 1527, Robert Thorne, de Bristol, tenta vainement d'y établir une colonie. En 1578, le nombre des navires qui fréquentaient les eaux terreneuviennes s'élevait à 400, dont seulement 50 étaient anglais. Enfin, le 5 août 1583, sir Humphrey Gilbert annexa formellement l'île à l'Angleterre. John Guy, marchand de Bristol, fut le premier qui réussit à établir une colonie permanente. En 1630, Charles I<sup>er</sup> codifia les lois qui régissaient la pêche à Terre-Neuve. Cinq ans plus tard, les Français reçurent la permission de faire sécher du poisson le long des côtes. En 1650, il n'y avait que 2,000 personnes dans les quinze havres alors habités. En 1697, par le traité de Ryswick, les Français obtinrent un établissement considérable sur la côte sud-ouest. Par le traité d'Utrecht, en 1713, la France céda toute l'île à l'Angleterre, mais on lui reconnut certains droits de pêche qui furent la source d'innombrables disputes. Enfin, en 1904, elle abandonna pratiquement tous ses droits sur Terre-Neuve.

Une cour suprême fut établie en 1792; en 1809, la juridiction du Canada sur le Labrador fut transférée à Terre-Neuve. Un traité de pêche conclu avec les États-Unis, en 1818, donna lieu à plusieurs disputes qui ne furent définitivement réglées qu'en 1910, à l'avantage de Terre-Neuve.

La population obtint son premier gouvernement représentatif en 1832, mais il ne put fonctionner qu'en 1855. En 1865, on procéda au relevé géologique de l'île. En 1869, le parti qui favorisait l'union confédérative avec le Canada fut défait aux urnes par une forte majorité. En 1880 fut commencé le premier chemin de fer de l'île.

De 1933 à 1946, une commission du Royaume-Uni administra le pays, alors en butte à de grandes difficultés financières. La deuxième Grande Guerre a donné un essor considérable à Terre-Neuve, devenue la base aérienne la plus importante de l'univers. Plusieurs bases navales aériennes et terrestres furent prêtées aux États-Unis pour une période de 99 ans. En 1947, une Assemblée nationale, élue l'année précédente, a étudié la possibilité de mettre fin à l'état colonial. En 1948, un plébiscite national fut tenu sur cette question. Le résultat final donna une majorité de plus de 6,000 voix aux partisans de l'entrée dans la Confédération canadienne.

## Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada

*Voici un résumé des principales conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada, selon l'entente signée à Ottawa le 11 décembre 1948 :*

Ces conditions avaient déjà été réglées au cours d'entretiens entre les représentants du gouvernement canadien et une députation mandatée de Terre-Neuve. La députation est arrivée à Ottawa au début d'octobre. Après une séance inaugurale publique, une série de réunions à huis clos, à laquelle ont pris part les membres de la députation et des membres du comité ministériel de Terre-Neuve, a commencé le 7 octobre. Il y eut, depuis, vingt et une réunions collectives et beaucoup plus encore de réunions de sous-comités et de petits groupes.

Les conditions se fondent en général sur celles que le gouvernement canadien a transmises l'année précédente à Terre-Neuve et publiées le 29 octobre 1947, sous le titre *Stipulations proposées en vue de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération*. Les négociations qui se sont poursuivies

à Ottawa depuis deux mois ont donné lieu à certaines modifications et élaborations. En voici le sommaire.

#### DATE DE L'UNION

L'accord entrera en vigueur le 31 mars 1949, après approbation du parlement du Canada et du gouvernement de Terre-Neuve, confirmée par le parlement du Royaume-Uni.

#### PORTÉE DE L'UNION ET REPRÉSENTATION AU PARLEMENT

Terre-Neuve, y compris le littoral du Labrador, deviendra une province du Canada ayant six représentants au Sénat et sept à la Chambre des Communes. Un appendice au document délimite les sept districts électoraux.

#### CONSTITUTION PROVINCIALE

Au moment de l'union, Terre-Neuve reviendra à sa constitution provinciale d'avant 1934, alors que fut établi le régime de commission administrative régissant à la fois le pouvoir exécutif et la législature. Ce mode de gouvernement assurera l'administration intérimaire de l'île et la tenue des premières élections provinciales, en attendant qu'une législature provinciale puisse être convoquée. Celle-ci devra se réunir au plus tard quatre mois après l'union. Dans l'entre-temps, un lieutenant-gouverneur que nommera le gouverneur en conseil, de concert avec un conseil exécutif, assurera l'administration de la province. Bien que ces dispositions provisoires ne comportent pas le rétablissement du conseil législatif, la législature provinciale pourra le reconstituer, ainsi que l'y autorisent les conditions.

D'autres dispositions accordent le droit de vote à toutes les femmes de Terre-Neuve, sujettes britanniques, qui ont atteint l'âge de 21 ans et répondent aux autres prescriptions de la loi; ces dispositions ont aussi pour effet de constituer en une nouvelle circonscription électorale le littoral du Labrador et des îles adjacentes.

#### ENSEIGNEMENT

En matière d'enseignement, les conditions de l'union renferment une disposition, préparée par la députation de Terre-Neuve, établissant que la législature provinciale

jouira de l'autorité exclusive en ce domaine, mais ne pourra cependant légiférer au préjudice des droits et privilèges des écoles confessionnelles, communes (fusionnées) ou des collèges confessionnels existant à la date de l'union; la disposition ajoute que toutes ces écoles auront droit aux deniers publics selon des barèmes établis sur une base d'impartialité par la législature et que, de même, les collèges recevront leur juste part des subventions destinées à ce genre d'institution.

#### ENTRÉE EN VIGUEUR DES LOIS FÉDÉRALES

Puisqu'il serait impossible de rendre les lois fédérales exécutoires à Terre-Neuve dès la date de l'union, et qu'il faut admettre quelque période de transition et d'adaptation, les lois en vigueur à Terre-Neuve au moment de l'union resteront exécutoires, sous réserve d'abrogation ou de modification par le parlement du Canada ou par la législature provinciale, suivant le cas.

De même, les lois fédérales et d'application générale présentement en vigueur s'appliqueront à Terre-Neuve par proclamation du gouverneur en son conseil.

#### ORGANISATION JUDICIAIRE

Toutes les cours, autorités et fonctions légales et tous les officiers juridiques établis dans Terre-Neuve au moment de l'union seront maintenus jusqu'à ce qu'ils soient changés par l'autorité compétente en vertu des Actes de l'Amérique du Nord britannique.

#### CRÉDITS PROVISOIRES

Des dispositions visant à financer le gouvernement provincial intérimaire en attendant que la législature puisse se réunir, sont prévues dans une clause qui autorise la Commission de gouvernement de Terre-Neuve à voter des crédits destinés à l'administration de la province jusqu'à la réunion de la première assemblée législative.

#### BREVETS ET MARQUES DE COMMERCE

Une nouvelle clause, qui ne figurait pas dans les arrangements proposés en 1947, a trait aux brevets et marques de commerce.

Elle prescrit qu'en thèse générale, les lois du Canada reconnaîtront la validité des brevets délivrés et des marques de commerce enregistrées à Terre-Neuve antérieurement à l'union, et inversement.

#### PÊCHES

Une autre disposition nouvelle a trait au sort de la commission des pêches de Terre-Neuve, après l'union. Elle prévoit que les lois terreneuviennes visant les exportations de poisson salé à d'autres pays ou à d'autres provinces du Canada demeureront en vigueur pendant une période de cinq ans et, par la suite, jusqu'à ce que le parlement du Canada les modifie. Durant cette période, le gouvernement du Canada assurera l'application de ces lois, mais il conservera à cette fin la commission des pêches de Terre-Neuve, dont il acquittera les frais d'administration. Le parlement ne peut modifier ou abroger ces lois sur les pêches, durant ladite période de cinq ans, que du consentement du lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Terre-Neuve.

#### DISPOSITIONS D'ORDRE FINANCIER

Les dispositions d'ordre financier que renferme l'accord régissant l'union reposent sur les principes énoncés dans les propositions de 1947, sauf les modifications apportées à la suite des entretiens avec la délégation de Terre-Neuve afin de permettre au gouvernement provincial de s'acquitter de ses obligations au cours des années qui suivront immédiatement l'union.

Le Canada assumera la dette en sterlings de Terre-Neuve et prendra possession du fonds d'amortissement établi à l'égard de cette dette. Le gouvernement provincial gardera l'excédent financier de Terre-Neuve pour les besoins de la province, sous réserve de certaines conditions. Un tiers sera affecté aux dépenses imputables sur le compte courant au cours des huit premières années de l'union et, s'il n'a pas servi à cette fin, il sera inconditionnellement mis à la disposition du gouvernement provincial à l'expiration de cette période de huit ans.

Les deux autres tiers pourront être affectés à des fins provinciales, par exemple, la mise en valeur des ressources et l'expansion des services publics. Aucune partie de l'excédent, cependant, ne devra servir à subventionner la production ou la vente de produits de Terre-Neuve au point de faire une concurrence déloyale aux produits semblables d'autres provinces, bien que cette stipulation n'interdise pas à la province d'aider l'industrie au moyen de prêts d'expansion consentis à des conditions raisonnables. Le gouvernement provincial peut déposer toute partie de son excédent auprès du gouvernement du Canada, touchant à cet égard un intérêt annuel de 2½% durant une période de dix ans après l'union.

En outre, le gouvernement provincial recevra des subventions annuelles de \$180,000, majorées de 80 sous par habitant, et une subvention additionnelle de \$1,100,000 par année pour les fins auxquelles sont destinées les diverses indemnités et subventions présentement accordées par le parlement aux actuelles provinces maritimes, en considération des problèmes particuliers qui se posent à Terre-Neuve du fait de sa situation géographique et de sa population clairsemée.

De plus, le gouvernement provincial de Terre-Neuve peut conclure un accord fiscal du genre de ceux auxquels en sont venues certaines des provinces existantes. Cependant, il devra accepter cette offre dans un délai de neuf mois (plutôt que de six mois, comme on le proposait en 1947). L'accord fiscal pourra, au gré du gouvernement provincial, porter sur la période s'étendant jusqu'à la fin de l'année financière 1942, comme les accords fiscaux présentement en vigueur, ou valoir pendant cinq autres années; mais, dans ce dernier cas, il ne sera pas loisible au gouvernement provincial d'en modifier les conditions, même si les accords actuels avec les provinces existantes subissent des modifications après 1952.

D'après une disposition nouvellement ajoutée aux propositions de 1947, le gouvernement provincial ne sera pas tenu, par cet accord afférent à la location des domaines fiscaux, de prélever des impôts provinciaux qui pourraient être contradictoires aux contrats conclus par le gouverne-

ment de Terre-Neuve avant la date de l'accord et encore en vigueur à cette date.

Conformément aux propositions formulées dans l'accord de 1947, les conditions de l'union pourvoient aussi au versement de subventions provisoires au gouvernement provincial pour une période de douze ans. Leur montant, cependant, a été accru en vue de répondre aux besoins du nouveau gouvernement provincial qui, autrement, ne disposerait pas de ressources suffisantes. L'augmentation s'applique aux huit premières années.

Pour les trois premières années, la subvention provisoire sera de \$6,500,000 par an et diminuera ensuite à raison de \$850,000 par an. Elle sera donc de \$1,400,000 la neuvième année et, pour le reste de la période fixée, diminuera de \$350,000 par an. C'est dire que le montant des subventions provisoires passe de 28 millions et quart, comme proposé en 1947, à 42 millions et trois quarts, soit une majoration moyenne d'environ 2 millions par an.

Si, en une année quelconque, le gouvernement provincial ne désire pas toucher intégralement la subvention provisoire, il pourra laisser en dépôt auprès du gouvernement canadien un solde qui portera intérêt à 2½%.

#### COMMISSION ROYALE

Comme on l'a fait prévoir en 1947, le gouvernement du Canada nommera, au cours des huit années qui suivront l'union, une Commission royale chargée d'examiner la situation financière du gouvernement provincial et, s'il y a lieu, d'indiquer, conformément à certains principes déterminés, la forme que devrait prendre l'assistance supplémentaire voulue, ainsi que le barème de cette aide. Ces principes exigent que le gouvernement provincial soit mis en mesure de maintenir ses services publics sans prélever des impôts provinciaux plus lourds que ceux des autres provinces maritimes, compte tenu des moyens du contribuable.

#### TRAVAUX ET SERVICES PUBLICS

Les conditions de l'union comprennent aussi nombre de dispositions diverses, semblables à celles qu'on trouve dans l'entente de 1947. Les services publics que le Canada

prendra à sa charge y sont énumérés en détail: le chemin de fer de Terre-Neuve et ses services de navigation, l'hôtel de Terre-Neuve (si le gouvernement provincial le demande), les services de la poste et des télécommunications publiques, l'aviation civile y compris l'aéroport de Gander, la douane et l'accise, la défense, les pêches et le service des appâts, l'arpentage, le balisage, les hôpitaux maritimes, le réseau de radiodiffusion et autres services publics semblables à ceux que le gouvernement fédéral fournit dans les autres parties du Canada. On trouve aussi une liste de propriétés et d'ouvrages publics que possède le présent gouvernement de Terre-Neuve et dont le gouvernement fédéral deviendrait le propriétaire. Cette liste correspond à celle des services.

Il a fallu donner une portée plus étendue à l'entente de 1947, de manière à englober une foule d'autres éléments relatifs aux travaux publics et à la propriété publique.

#### TRANSPORT

Conformément aux propositions de 1947, et étant donné l'importance des moyens de communication du point de vue de Terre-Neuve, des navires à vapeur transportant marchandises et passagers assureront la liaison entre Sydney-Nord (Nouvelle-Écoses) et Port-aux-Basques (Terre-Neuve); dès l'aménagement d'une grand'route à Terre-Neuve, jusqu'à Port-aux-Basques, ces navires transporteront les autos.

En outre, aux fins de la réglementation du tarif de transport ferroviaire, l'île de Terre-Neuve sera comprise dans la région des provinces maritimes du Canada, et les expéditions directes entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques seront assimilées aux expéditions entièrement par chemin de fer; toute mesure législative fédérale entraînant un tarif ferroviaire spécial pour la région des provinces maritimes sera, dans la mesure qui conviendra, applicable à l'île de Terre-Neuve.

#### FONCTIONNAIRES

Des dispositions correspondant à celles de 1947 prévoient également que les autorités fédérales offriront aux fonctionnaires terre-neuviens affectés aux services pris en

régie par le gouvernement canadien un emploi qui leur conserve le droit à la pension et ne comporte aucune réduction de traitement. Aux fonctionnaires mis à la retraite après l'union, le Canada assurera la pension d'une manière qui ne leur nuira pas en ce qui concerne l'entente aux termes de laquelle le gouvernement provincial versera, en entier ou en partie, les pensions relatives aux services antérieurs à l'union.

#### SERVICES DE PRÉVOYANCE SOCIALE

Des exposés sont inclus qui ont trait aux droits des provinces en matière de ressources naturelles et qui expliquent les services de prévoyance sociale et autres services publics, présentement assurés par le gouvernement fédéral, qui deviendraient accessibles à la population de la province de Terre-Neuve, conformément aux dispositions prévues dans les lois fédérales actuelles.

Sont de ce nombre: les prestations aux anciens combattants, l'assurance-chômage, les prestations aux marins marchands, les allocations familiales, les prestations aux marins malades, l'aide au logement, l'aptitude physique, les octrois relatifs à l'hygiène publique, l'aide en matière de pensions de vieillesse, et la pension aux aveugles.

#### ASSURANCE-CHÔMAGE

Pour ce qui est de l'assurance-chômage, le Canada prendra des mesures pour que les habitants de Terre-Neuve exerçant un emploi assurable, qui auront perdu leur emploi dans les six mois antérieurs à l'union ou qui le perdront dans un délai de deux ans à compter de l'union, aient droit, pendant une période de six mois à compter de l'union ou de la mise en état de chômage, selon le cas, à des prestations d'assurance-chômage fondées sur le salaire des trois mois précédents. Ces dispositions sont, d'une manière générale, semblables aux propositions de 1947, bien que la période de deux ans à compter de l'union représente une augmentation par rapport à celle de six mois proposée en 1947.

## INTRODUCTION DU RÉGIME FISCAL CANADIEN

Une nouvelle disposition porte sur la situation créée par la perception à Terre-Neuve, en 1949, d'impôts fédéraux sur le revenu. Elle est rendue nécessaire par le problème que pose l'introduction de la perception au moyen de retenues sur le salaire, régime actuellement inconnu à Terre-Neuve. En fait, les habitants de Terre-Neuve seront traités, en 1949, comme le furent les citoyens canadiens en 1943, année où a été adopté le régime des retenues sur le salaire.

Aucun versement ne sera requis ni aucune retenue ne sera opérée avant le 1<sup>er</sup> juillet 1949. Les habitants de Terre-Neuve ne seront pas tenus de présenter un état de leurs revenus ni de verser un impôt sur le revenu au gouvernement fédéral pour aucune période antérieure à la date de l'union. Il s'ensuit, dans la pratique, que le gouvernement fédéral ne percevra ces impôts à Terre-Neuve que pour la moitié de 1949.

## DIVERS

Après l'union, le statut de Westminster s'appliquera à Terre-Neuve à son titre de province du Canada. L'union ne portera aucunement atteinte aux ententes que le gouvernement de Terre-Neuve aurait, antérieurement à l'union, conclues avec des particuliers ou des sociétés relativement à l'embauchage d'ouvriers terre-neuviens.

## DÉCLARATION SUPPLÉMENTAIRE

Un exposé du gouvernement canadien sur plusieurs questions soulevées par la délégation de Terre-Neuve accompagne les conditions de l'union. Il touche à divers points qu'on n'a pas jugé à propos d'inclure dans l'accord définitif régissant l'union. C'est, en somme, un exposé des mesures que le présent gouvernement du Canada entend prendre dans certains domaines après l'union.

Il porte sur des questions telles que l'importation de denrées essentielles, la radiodiffusion, les hôpitaux pour anciens combattants, le fisc, l'administration des pêches, l'aviation commerciale, les allocations familiales, le service du télégraphe, la marine marchande, les pénitenciers et plusieurs autres.

## Allocutions

*Prononcées le 11 décembre 1948, à Ottawa, lors de la signature de l'entente régissant l'union de Terre-Neuve au Canada*

M. SAINT-LAURENT  
(*Premier ministre du Canada*)

Lorsque, il y a plus de quatre-vingt-un ans, on élaborait les plans en vue de l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord, beaucoup de ceux qui favorisaient l'union songeaient aux problèmes de la défense et de la sécurité. Au cours de deux guerres, le Canada et Terre-Neuve ont très étroitement collaboré à leur défense mutuelle et à la victoire. Aujourd'hui encore, la question de la défense et de la sécurité nous préoccupe vivement. Je crois que nous, Canadiens, et vous, Terre-Neuviens, nous sentirons plus en sécurité qu'auparavant en ce monde bouleversé, lorsque Terre-Neuve sera devenue dixième province du Canada.

L'union rapproche encore davantage nos deux peuples. A mon sens, telle en sera la conséquence la plus importante. Nous avons déjà beaucoup de choses en commun. Nous jouissons du même patrimoine. Nous possédons les mêmes traditions politiques. Nous ne nous considérons certainement pas comme des étrangers. Nous pourrions désormais cultiver pleinement nos vieilles relations et en établir de nouvelles.

Comme le disait M. Bradley lorsque la députation de la Convention nationale est venue à Ottawa en juin 1947: « Si Terre-Neuve devient la dixième province de notre union canadienne, vous aurez pour associé un peuple fier, ardemment résolu à s'acquitter généreusement de sa tâche. » Les Canadiens aussi sont « ardemment résolus à s'acquitter généreusement de leur tâche ».

Le Canada a pris un essor formidable dans les quatre-vingt-un ans qui se sont écoulés depuis le jour où les quatre provinces primitives formaient la Confédération, le 1<sup>er</sup> juillet 1867.

Nous sommes un peuple uni. Notre puissance, tant sur le plan économique que sur le plan physique, s'est multi-

pliée. Nous sommes prospères. Mais nous n'avons jamais cessé de travailler en vue d'un avenir toujours meilleur, assurant à notre population une sécurité et un bien-être sans cesse croissants. Dans la Confédération, la population de Terre-Neuve partagera tous les avantages que possède actuellement le reste du peuple canadien dont elle fera alors partie.

Je tiens à dire un mot du caractère essentiel de la nation canadienne. Et pour mieux souligner ce caractère essentiel, je m'exprime maintenant en français. Notre nation, dont vous êtes à la veille de faire partie, repose sur l'association, sur un pied d'égalité, des deux grandes races qui sont si intimement mêlées à l'histoire de Terre-Neuve aussi bien qu'à celle du Canada. Notre pays a deux langues officielles et deux cultures qui, bien que parentes, sont distinctes, ont des affinités étroites. Mais nous ne formons qu'un seul peuple.

Nous sommes heureux de vous recevoir, vous de Terre-Neuve, dans cette nation. Nous sommes convaincus que vous travaillerez avec nous à maintenir ce caractère distinctif de la nation canadienne, dont sir John-A. Macdonald disait, peu avant la fin de sa vie, il y a près de soixante ans: « Nous avons maintenant une constitution qui place tous les sujets britanniques sur un pied d'égalité absolue, qui leur reconnaît des droits égaux dans tous les domaines: langue, religion, propriété et personne. Il n'existe pas de race supérieure dans ce pays; il n'existe pas non plus de race vaincue. »

Aujourd'hui, nous sommes plus enclins à parler de citoyens canadiens que de sujets britanniques, mais l'idéal reste le même. La tolérance mutuelle et l'égalité des associés sont et demeureront les fondements de notre nation. (Fin du texte prononcé en français.)

La signature de l'accord en vertu duquel Terre-Neuve deviendra l'une des provinces de la nation canadienne marque la conclusion, l'heureuse conclusion de nos travaux. Mais, à un point de vue différent et beaucoup plus important, notre tâche commune ne fait que commencer. Aucune nation ne peut rester stationnaire. Notre présence ici en est la preuve.

Terre-Neuve a évolué avec le temps et subi l'influence de nouveaux facteurs dans sa vie politique et économique. Le Canada a, lui aussi, évolué et progressé. Sir Frederick Carter, l'un des pères du projet primitif de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, a dit un jour du Canada: « A mesure que vous avancez, nous devons avancer aussi. » L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération assurera et accroîtra l'unité et la prospérité de la moitié septentrionale de notre continent.

Messieurs, j'ai confiance dans notre avenir commun. Mes collègues du cabinet et moi sommes heureux et fiers de l'occasion que nous avons eue de travailler avec vous. Nous, et toute la population du Canada, attendons beaucoup de cette dernière grande étape dans la voie de la confédération. Nous croyons que nous avons eu avec vous l'avantage de mener à bonne fin la réalisation d'une « union forte et grande ».

(*Extrait.*)

M. WALSH

(*Représentant de Terre-Neuve*)

En commençant, M. Walsh se dit heureux de constater que les pourparlers entre les délégués du Canada et ceux de Terre-Neuve ont finalement abouti à une entente et il se dit fier de voir maintenant l'île devenue province du Canada.

Il dit ensuite que les grands principes constitutionnels appliqués à la formation de la Confédération par les quatre provinces initiales ont continué à être la règle qui a procédé à l'entrée des autres provinces au sein de la Confédération.

Sauf quelques questions de détail inhérentes à la position actuelle de Terre-Neuve, on n'a pas cru nécessaire de s'écarter de cette ligne de conduite.

Il est indubitable que le peuple de Terre-Neuve en tirera des bénéfices certains. Nous sommes également persuadés pour notre part que nous contribuerons au développement futur du Canada.

Nous, représentants de Terre-Neuve, sommes fiers d'avoir été les acteurs de ce grand événement; nous pouvons vous assurer que Terre-Neuve et son peuple feront

leur part comme citoyens du Canada. Et nous sommes confiants que votre gouvernement et votre peuple, d'une part, et notre peuple, de l'autre, trouveront prospérité et bonheur dans cette grande union.

### RATIFICATION FINALE

Le 14 février 1949, le premier ministre du Canada, l'honorable Louis Saint-Laurent, rappela à la Chambre des Communes que les clauses de l'union de Terre-Neuve au Canada stipulent qu'elles entreront en vigueur immédiatement avant l'expiration du 31 mars 1949, si Sa Majesté le roi a sanctionné avant cette date une loi du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord confirmant lesdites clauses. C'est pourquoi il proposa qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le roi le priant de soumettre au Parlement du Royaume-Uni une loi à cet effet.

Après un débat de trois jours qui porta principalement sur la procédure suivie, — un amendement fut proposé pour que l'adresse ne soit présentée à Londres qu'après consultation des provinces du Canada et « sur résultat satisfaisant de cette consultation », puis un sous-amendement substituant à ces derniers mots ceux-ci : « après qu'elles auront donné leur consentement », — la motion du premier ministre fut adoptée par un vote de 140 voix contre 74.

Le 9 mars, la Chambre des Communes, à Londres, ratifia cet accord en troisième lecture sans division. On attend au moment où nous allons sous presse, l'approbation en troisième lecture de la Chambre des Lords et la sanction royale.

### BIBLIOGRAPHIE

On pourra lire avec profit sur l'union de Terre-Neuve au Canada les articles suivants :

« Terre-Neuve, un actif ou un passif? », François-Albert ANGERS, *l'Actualité économique*, octobre 1938.

« Terre-Neuve-Canada », Paul-Emile BEAUDOIN, S. J., *Relations*, novembre et décembre 1948.

« Notes sur l'éducation à Terre-Neuve », Alain FRECKER, *Relations*, février 1946.

« Où va Terre-Neuve? », Helena M. FRECKER, *Relations* mars 1946.

« Not-so-Forgotten Land », S. Exc. Mgr. J. M. O'NEILL, évêque de Havre-de-Grâce, *The Ensign*, 11 décembre 1948.

# L'ŒUVRE DES TRACTS

144. *Le Scoutisme canadien-français.*  
R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône* . . . Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Soutien canadien.*  
L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.*  
Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du dimanche* . . . XXX
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.*  
J.-A. Julien
159. *Le Malaise économique* . . . Nos Evêques
163. *Les Carrières — I.*  
Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
165. *Les Carrières — II.*  
A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
167. *Les Carrières — III*  
Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
168. *Les Carrières — IV.*  
S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
169. *Encyclique « Dilectissima Nobis ».*  
S. S. Pie XI
171. *L'Héroïque Aventure.*  
R. P. Gérard Goulet, S. J.
172. *Les Carrières — V.*  
A. Champagne et P. Joncas
173. *La Famine en Russie* . . . Cilacc
174. *Les Carrières — VI.* A. Rioux et A. Godbout
176. *Le Message de Jésus... Ses sources — II.*  
R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales.*  
Abbé J.-A. Sabourin
178. *Les Carrières — VII.*  
E. L'Heureux et A. Léveillé
179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada.*  
R. P. Paul Doncoeur, S. J.
183. *L'Apostolat* . J. Sylvestre et A. Provencher
184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées.*  
E. Mathieu et M. Chartrand
185. *Mgr Provencher* . R. P. Alex. Dugré, S. J.
186. *Les Carrières — VIII.*  
E. Minville et A. Laurendeau
187. *Saint Jean Bosco* . P. René Girard, S. J.
189. *La Retraite fermée et les jeunes.*  
Jean-Paul Verschelden
190. *Armand La Vergne* . . . XXX
191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay.*  
R. P. Tenneson, S. J.
192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle.*  
Gérard Tremblay
197. *Pacifisme révolutionnaire.*  
« Lettres de Rome »
198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales.*  
Dr Joseph Gauvreau
199. *Les Jésuites* . . . Abbé Joseph Gariépy
200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* . . O. T. J.
201. *Sous la menace rouge.*  
R. P. Archambault, S. J.
202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant.*  
Paul-Emile Léger, P. S. S.
206. *L'Action catholique — I.* . . S. S. Pie XI
207. *Le Cinéma* . . . S. S. Pie XI
210. *Sœur Mathilde de la Providence.*  
Marie-Claire Daveluy
212. *Notre régime pénitentiaire.* Dr Joseph Risi
213. *L'Ordre social chrétien* . . Cardinal Liénart
215. *Lettre apostolique « Nos es muy »* S. S. Pie XI
216. *Le Père Marquette* . Alexandre Dugré, S. J.
217. *Sur les pas du Frère André.*  
Frère Léopold, C. S. C.
218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery.*  
R. P. Léon Pouliot, S. J.
219. *L'Espagne dans les chaînes* . . Gil Robles
220. *L'Expérience d'Antigonish.*  
Abbé Livain Chiasson
221. *Le Saint Rosaire.*  
S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
222. *Retraites pour collégiens* . Abbé A. Mignolet
223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse.*  
Roger Brossard
224. *L'Action catholique — II.* . . S. S. Pie XI
225. *Congrès Eucharistique National de Québec.*  
R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
226. *Lettre sur le communisme.*  
S. Exc. Mgr Georges Gauthier
227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard.*  
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
228. *Mémoires des minorités au Canada* . . O. T.
229. *La Vierge en Nouvelle-France — I.*  
P. Charles Dubé, S. J.
230. *Congrès mondial de la Jeunesse* . . E. S. P.
231. *Doit-on tolérer la propagande communiste ?*  
Abbé Camille Poisson
232. *Une Université catholique au Japon.*  
R. P. Hugo Lasalle, S. J.
233. *Le Front unique, piège communiste.*  
Entente internationale anticommuniste
234. *The Bogy of Fascism in Quebec. The Quebec « Padlock ».*  
H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
235. *Vœux du premier Congrès de tempérance.*  
E. S. P.
236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma ?*  
Comité des Œuvres catholiques
237. *Guerre au blasphème, vengeance de Satan !*  
Abbé Georges Panneton
240. *Sa Sainteté Pie XII* . . . E. S. P.
241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines.*  
S. S. Pie XI
242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S. ?*  
S. E. P. E. S.
243. *La Soumission de « l'Action française »*  
E. S. P.
244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario.*  
Dr Raoul Hurtubise
245. *Une élite dans l'industrie.* Abbé B. Gingras
246. *Lettre encyclique « Tertium Lætitæ »*  
S. S. Pie XII
247. *La Vierge en Nouvelle-France — II.*  
P. Charles Dubé, S. J.
248. *Allocutions de Noël* . . . S. S. Pie XII
249. *La Nouvelle Tactique du Komintern.*  
Entente internationale
250. *La Science, la Foi, la Vision* . S. S. Pie XII
251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1763 ?*  
G.-E. Marquis
252. *Mgr Adélar Langevin, O. M. I.*  
Abbé Léonide Primeau
253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus* . S. J.
254. *Aux jeunes mariés — I.* . . S. S. Pie XII
255. *La Franc-Maçonnerie.*  
Chanoine Georges Panneton
256. *IV<sup>e</sup> Centenaire de la Compagnie de Jésus.*  
S. S. Pie XII
257. *Préparation à la vie de famille.*  
Mme Françoise Gaudet-Smet
258. *L'Action catholique* . . . S. S. Pie XII
259. *Messages* . . . Maréchal Pétaïn
260. *Les Martyrs jésuites.*  
R. P. Archambault, S. J.
261. *La puissance de la presse et sa mission.*  
Mgr Philippe Perrier
262. *L'Action catholique féminine* . S. S. Pie XII
263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* . . E. S. P.
264. *Aux jeunes mariés — II.* . . S. S. Pie XII
265. *Trois regards sur Haïti* . Abbé B. Gingras
266. *Jésuites* . . . E. S. P.
267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique ?*  
Mgr Guerry
268. *Directives d'Action catholique* . S. S. Pie XII
269. *Montréal, ville inconnue.* Pierre Angers, S. J.
270. *Dévotion à la sainte Famille.*  
R. P. Archambault, S. J.

## L'ŒUVRE DES TRACTS

271. *Ville-Marie*. . . . . Abbé Lionel Groulx et  
Mgr Olivier Maurault, P. S. S.
272. *Aux nouveaux époux* . . . . . S. S. Pie XII
273. *Nous maintiendrons*. Antoine Rivard, C. R.
274. *Le Couvre-Feu* . R. P. Archambault, S. J.
275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelega*.  
Abbé Henri Deslonghamps
277. *La Retraite fermée et la paix sociale*.  
A.-H. Tremblay
278. *La Question sociale* . . . . . Episcopat anglais
279. *Les Internationales* . . . . . C.-E. Campeau
280. *La Prière pour les prêtres*. Marc Ramus, S. J.
281. *Les Carrières* — IX.  
Abbé L. Desmarais et R.-O. de Carufel
282. *Si les femmes voulaient...*  
R. P. Georges Desjardins, S. J.
283. *Le T. R. P. Wladimir Ledochowski*.  
R. P. Joseph Ledit, S. J.
284. *Le Komintern* . . . . . E. S. P.
285. *Dieu et son Eglise* . R. P. P. Harvey, S. J.
286. *Le Français en Acadie*.  
S. Exc. Mgr Robichaud
288. *L'Œuvre des Vocations*.  
R. P. Archambault, S. J.
290. *La Russie soviétique* . . . . . Max Eastman
291. *Mission des Universités* . . . . . Lord Halifax et  
Oscar Halecki
292. *La Pologne héroïque et martyre* . . . . . E. S. P.
293. *La guerre germano-soviétique et la question  
du bolchévisme* . . . . . E. I. A.
294. *Mère Marie-du-Saint-Espril*.  
Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
295. *La Révolution nationale* . . . . . Oliveira Salazar
296. *Nos devoirs envers le Pape*.  
R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
297. *L'Attaque des Soviets contre le Vatican*.  
Mgr Fulton Sheen
298. *La Délinquance juvénile et la guerre*.  
R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
299. *Un programme de prophylaxie*.  
Paul Gemahling
300. *Le Centenaire des Sœurs Grises*.  
Abbé Léonide Primeau
301. *Pourquoi voter — Comment voter* . . . . . E. S. P.
302. *Russie et communisme* . . . . . E. S. P.
303. *La Terre qui naît* . R. P. Alex. Dugré, S. J.
304. *Le foyer familial et la responsabilité des  
parents* . . . . . J.-Ormer Asselin
305. *Varenes agricole* . . . . . Firmin Létourneau
307. *S. S. Pie XII et la Papauté*.  
Chanoine Alphonse Fortin
308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu*.  
Maurice Ruest, S. J.
309. *Kar Lueger* . . . . . P. Coulet
310. *Justice pour la Pologne* . . . . . Abbé L. Lefebvre  
et Dr J. J. McCann, M. P.
311. *Le Canada, son passé, son avenir*.  
Thibaudeau Rinfret
312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière*.  
Abbé Maxime Hua
313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine*.  
Guillermo Gonzalez, S. J.
315. *Journal de retraite* . . . . . Joseph Toniolo
316. *Centenaire de la consécration du cardinal  
Newman* . . . . . Alexandre Dugré, S. J.
317. *Faut-il continuer la lutte contre le commu-  
nisme ?* . . . . . E. S. P.
318. *La vérité sur l'Espagne*.  
S. Exc. Mgr Pla y Deniel
319. *La Charité chrétienne* . . . . . Eugène Thérien
320. *Voix catholiques de l'Allemagne et de l'Au-  
triche* . . . . . Episcopat
321. *Au pays de Jolliet* . . . . . Dollard Cyr
322. *Les œuvres pontificales de charité durant la  
guerre* . . . . . R. P. Cavalli, S. J.
323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en  
Gaspésie* . . . . . Abbé Pierre Veilleux
324. *Franco et l'Espagne* . . . . . E. S. P.
325. *La première Sainte américaine*.  
Luigi d'Apollonia, S. J.
326. *Cinquante ans de journalisme catholique*.  
E. S. P.
327. *La Bible*. } Jacques Leclerc, O. F. M.  
votre livre. } Léandre Poirier, O. F. M.
328. *Pour les bibliothèques publiques*.  
G.-E. Marquis
329. *L'Établissement des jeunes* J.-M. Gauvreau
330. *Dans les trois Amériques*. Chanoine Cardijn
331. *Regards sur l'Allemagne occupée* . . . . . E. S. P.
332. *Les « témoins » d'une sottise*. René Bergeron
333. *L'Apostolat des temps nouveaux*.  
R. P. Desqueyrat, S. J.
334. *Le bienheureux Contardo Ferrini*.  
Gaetano di Sales
335. *Mgr Philippe Perrier* . . . . . Omer Héroux,  
Chan. Groulx, L.-Athanase Fréchette
336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression* . . . . . E. S. P.
337. *Saint Bernardin Réalino*.  
Jean L'Archevêque, S. J.
338. *Le Logement ouvrier* . . . . . Chanoine Lesage
339. *Quelle est la bonne Eglise ?...*  
R. P. Patrick Harvey, S. J.
340. *Sous le régime soviétique* . . . . . XXX
341. *La Retraite de trente jours* Joseph Ledit, S. J.
342. *Catholiques de tous les pays, unissez-vous !*  
R. P. Remigius Dieteren, O. F. M.
343. *Une vie rayonnante*.  
Mme Rochleau Rouleau
344. *Vers les brevis perdues* . . . . . Abbé Georges Thuot
345. *Vers la compétence*.  
Joseph-P. Archambault, S. J.
346. *Lecteurs et Libraires I* . P. P. Gay, C. S. Sp.
347. *Lecteurs et Libraires II* . P. P. Gay, C. S. Sp.
348. *Jeunesse communiste internationale* . E. S. P.
349. *Pour un dimanche chrétien*.  
R. P. Archambault, S. J.
350. *Le Mouvement international catholique*.  
Giovanni Hoyois
351. *Qu'est-ce que la Bible ?*  
Jean-Louis Vézina, S. J.
352. *La paix pour la famille et par la famille*.  
R. P. Bernardin Verville, O. F. M.
353. *La Hongrie dans l'étau de fer* . . . . . J. Navier
354. *L'Eglise de Chine*.  
Pierre-Xavier Mertens, S. J.
355. *Professionnels et culture classique*.  
Chanoine Lionel Groulx
356. *Le Jubilé sacerdotal de Pie XII*.  
R. P. Archambault, S. J.
357. *La dixième province du Canada: Terre-Neuve*.  
E. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix : 15 sous l'exemplaire.

Abonnement (10 numéros par année) : \$1.00

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, 1961, rue Rachel Est, Montréal